



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-052-2023-04

PUBLIÉ LE 21 AVRIL 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé - Délégation Départementale de la Seine Saint-Denis / Département Ambulatoire et Établissements sanitaires

IDF-2023-04-12-00020 - ARRETE ARS-DD93 N°2023-005 portant
modification de l'arrêté n°2023-003 du 10 février 2023 fixant la
composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Saint Denis
(3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé - Délégation
Départementale de la Seine Saint-Denis

IDF-2023-04-12-00020

ARRETE ARS-DD93 N°2023-005 portant
modification de l'arrêté n°2023-003 du 10
février 2023 fixant la composition du conseil de
surveillance du Centre hospitalier de Saint Denis

ARRETE ARS-DD93 N°2023-005
portant modification de l'arrêté n°2023-003 du 10 février 2023
fixant la composition du conseil de surveillance
du Centre hospitalier de Saint Denis

- Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6 et R. 6143-1 et suivants ;
- Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République relative à la création de nouvelles intercommunalités ;
- Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;
- Vu le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, directrice générale de l'agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- Vu l'arrêté N° DS 2023-006 du 21 mars 2023 de Madame la directrice générale de l'agence régionale de santé Ile-de-France portant délégation de signature à Madame Sylvaine GAULARD, directrice de la délégation départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- Vu l'arrêté ARS-DD93 N° 2023-003 de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France en date du 10 février 2023 fixant la composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Saint-Denis ;
- Vu le procès-verbal de la délibération de la Métropole Grand Paris lors de sa séance du 15 février 2022, désignant ses nouveaux représentants au sein des Conseils de surveillance des établissements publics de santé du territoire de la Métropole ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Centre Hospitalier de Saint Denis (2, rue du Dr Delafontaine 93205 Saint Denis) est un établissement public de santé de ressort communal dont le conseil de surveillance est composé de 15 membres.

ARTICLE 2 : La composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Saint Denis, telle que fixée par l'arrêté n° 2022-012 de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 19 mai 2022 est modifiée comme suit :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales :

- **M. Hervé CHEVREAU et M. Shems EL KHALFAOUI**, représentant la Métropole du Grand Paris ;

Les autres dispositions de l'arrêté n° 2022-012 demeurent inchangées. La composition complète du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Saint Denis tenant compte de ces modifications est rappelée en annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 3 : La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est de cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles R. 6143-12 et R. 6143-13 du code de la santé publique.

ARTICLE 4 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Saint-Denis.

ARTICLE 5 : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région et au recueil des actes administratifs de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Saint-Denis, le 12 avril 2023

Pour la Directrice générale de l'Agence
régionale de santé Ile-de-France

Signé

La Directrice de la Délégation départementale
de la Seine-Saint-Denis

Sylvaine GAULARD

ANNEXE DE L'ARRETE n°2023-005

Composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Saint Denis

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales :

- **M. Mathieu HANOTIN**, maire de Saint Denis, commune siège de l'établissement principal ;
- **Mme Katy BONTINCK**, maire-adjointe de la commune de Saint Denis, représentant la commune siège de l'établissement ;
- **M. Hervé CHEVREAU et M. Shems EL KHALFAOUI**, représentant la Métropole du Grand Paris ;
- **Madame Oriane FILHOL**, représentant le Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

2° en qualité de représentants du personnel médical et non médical

- **M. Olivier CRAS**, représentant la commission des soins infirmiers, de rééducation et médicotechniques ;
- **Mme le Dr Fatima KADDARI et M. le Dr François LHOTE**, représentant la commission médicale d'établissement ;
- **Mme Malika FAUCHER (CFDT) et Mme Yasmina KETTAL (SUD)**, représentantes désignées par les organisations syndicales ;

3° en qualité de personnalités qualifiées

- **M. le Dr Mardoche SEBBAG**, (spécialiste en médecine générale), **et M. le Dr Hichem BENMERDJA** (médecin généraliste), personnalités qualifiées désignées par le Directeur Général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France ;
- **Mme Laurène ABRAMOVSKY**, (association Epilepsie France) **et Mme Kaïssa MUSIC**, (Association de La Ligue Contre le Cancer) représentantes des usagers désignées par le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- **M. le Dr Xavier COPIE** (cardiologue au Centre Cardiologique du Nord), personnalité qualifiée désignée par le Préfet de la Seine-Saint-Denis.
